



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRONDISSEMENT DE THIVIERS PÉRIGORD-LIMOUSIN

2023-1-14

Commune de communes
PÉRIGORD-LIMOUSIN
024-242400752-20230224-2023_1_14-14
Séance du 23 février 2023
Recu le 01/03/2023
Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Eyzercac

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
13/02/2023

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante de B. VAURIAC)

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,

Absents et excusés et procurations : COUTURIER Pierre-Yves, Paul MEYNIER, FRANCOIS Philippe (a donné pouvoir à Michel AUGEIX), DOBBELS Michel (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), SAERENS Grégory (a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante M. Jeanne DARTOUT)

Monsieur Claude BOST est désigné secrétaire de séance

Régularisations - corrections sur exercices antérieurs : subventions encaissées sur le budget Principal - opération voirie

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction M14,

Selon l'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements ..), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette par opération d'ordre non budgétaire,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,

Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,

Opération Voirie

Depuis 2021, suite à la délibération n°2021-1-7 « amortissements travaux et subventions », les travaux de voirie et les subventions s'y rapportant ne doivent plus être amortis par la Communauté de communes,

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20230224-2023_1_14-DE
Reçu le 01/03/2023

Le fonds de concours des Carrières concernant la voirie, a été encaissé en 2021 et 2022 pour 12 000 € au c/1338 (au lieu du c/1328) un amortissement de 2400 € a été réalisé en 2022,

Cette subvention avait fait l'objet d'amortissement, il y a donc lieu de régulariser à ce niveau.

années	depenses
	c/13938
2022	2 400,00 €
	2 400,00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le comptable public à mouvementer sur le budget principal, le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire,**
 - o **Opération Voirie**
 - **Au cas particulier, par opération d'ordre non budgétaire, le compte 13938 sera crédité en contrepartie du débit au c/1068 pour un montant de 2400 €.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 24 février 2023
Le Président,

Michel AUGEIX

